



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Février 2021

**CO 186 DE**

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne, FRANCONY Michel, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, MURCIER Alain, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ONCLE Bernard.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..94

Présents : .69

Votants : ..81

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, CHUARD Valentin à LECOQ, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, DUQUET Jean Pierre à RIGAUD Hervé, DROGREY Pascal à GROS Roger, BENETRUY Sylvain à MOREL Denis, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude à GAVAT Alain, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, FLEURY Michèle à MONTEVECCHIO Patrick, YANARDAG Mikaël à MONTEVECCHIO Patrick, ARNAUD Gérard à LETONDOR Jean Luc,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à JACQUOT BOISSON Maryline, DECOTE Yves à BEAUD Colette,

Etaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, PINGAT Martine, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, SOUDAGNE Marie Madeleine, JOURD'HUI André,

Secrétaire de séance : Jean François GAILLARD

Convocation faite le : 15 Février 2021

**Objet : Souscription de parts sociales SCIC Commun'Epicerie**

L'association Coopollotte se transforme en une société coopérative d'intérêt Collectif (SCIC SAS) dénommée Commun'Epicerie dont l'objet porte sur la production ou la fourniture de biens et de services d'Intérêt collectif représentant un caractère d'utilité sociale.

L'association a pour objet de contribuer au développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, par l'émergence d'un type nouveau de consommation. L'intérêt collectif se réalise notamment à travers les activités suivantes : l'achat, la vente, la livraison de toutes marchandises alimentaires ou non et la transformation de produits alimentaires dans le cadre d'un commerce d'alimentation générale et d'épicerie.

La structure répond aux objectifs d'utilité sociale tels qu'ils sont définis à l'article 2 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, à savoir :

- Apporter, à travers son activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité ;
- Contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités ;
- Concourir au développement durable.

L'objet de la structure et ses modalités de fonctionnement rend celle-ci éligible à l'obtention de la qualité d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale conformément à la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 ainsi qu'aux conventions, agréments et habilitations mentionnés à l'article 19 quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 Février 2021  
CO 186 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Souscription de parts sociales SCIC Commun'Epicierie**

Le projet vise à contribuer à une économie favorisant les ressources locales, les circuits courts et privilégiant l'entraide, la solidarité et le lien. Dans cet esprit, les intentions de la SCIC sont :

1. Ouvrir une épicerie généraliste, qui donnerait accès à des produits frais et locaux, cultivés dans le respect de l'environnement et du bien-être animal ;
2. Permettre au citoyen de participer à une nouvelle forme de consommation. Il pourra être, à la fois, client et/ou coopérateur en participant au fonctionnement et à la gouvernance ;
3. Donner aux producteurs locaux la possibilité de contribuer au sein de la SCIC au développement d'une filière favorisant les circuits courts et équitables ;
4. Créer un espace convivial ouvert à tous, propice aux échanges et au partage. Dans ce cadre elle propose des animations et des partenariats en lien avec le projet.

Sont définies dans la Société Comm'une Epicierie, les 4 catégories d'associés suivantes :

1. Catégorie des Salariés : Tout salarié embauché par la coopérative.
2. Catégorie des Consommateurs : Toute personne physique ou morale cliente de la SCIC.
3. Catégorie des Producteurs et Fournisseurs : Toute personne physique ou morale producteur ou fournisseur auprès de la SCIC.
4. Catégorie des Partenaires : Toute personne physique ou morale souhaitant soutenir la SCIC et n'entrant pas dans les autres catégories.

Les premières actions de la SCIC vise à créer un commerce d'alimentation générale installée sur 140 m2 au 45 rue de la République à Salins les Bains dans le but de répondre aux attentes sociales tournée vers un mode de consommation durable et responsable.

Toutes personnes physiques ou morales peuvent devenir actionnaire par la souscription de parts sociales.

La SCIC Commun'Epicierie propose à la CCAPS de souscrire 10 Parts sociales à 10 € l'unité.

Par délibération en date du 07 décembre 2021, la commune de Salins les Bains souscrit pour 10 parts sociales.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- 1 / APPROUVE la souscription de 10 parts sociales à la Société d'Intérêt Collectif, Commun'Epicierie ;
- 2/ PRECISE qu'un représentant sera désigné lors de la prochaine commission Economique,

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président  
Dominique BONNET

